|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT (+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

Décembre 2018

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 2](#_Toc511008902)

[2 Investigations 2](#_Toc511008903)

[3 Opérations 2](#_Toc511008904)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008905)

[5 Missions sociales 4](#_Toc511008906)

[6 Communication 6](#_Toc511008907)

[7 Relations extérieures 6](#_Toc511008908)

[8 Conclusion 7](#_Toc511008909)



# Points principaux

* **3 décembre 2018 à Libreville**, amende transactionnelle infligée à Moussa Diarisso, Chen Xinliang, Allogho, Fadi Jaber et Olago Boubala Pierre Léonce pour exploitation sans titre
* **8 au 15 décembre 2018 dans le Woleu-Ntem**, mission d’information et de sensibilisation dans les villages des départements du Haut-Ntem, du Ntem et du Woleu
* **9 au 11 décembre 2018 dans le Moyen-Ogooué**, mission de constatation de Kévazingo abattus à Ezanga et sécurisation des engins saisis
* **11 décembre 2018 à Lambaréné**, déferrement du cas Mabila Boundzanga Sévérin et complice
* **12 au 21 décembre 2018 dans la Ngounié et de la Nyanga**, mission d’information et de sensibilisation dans les départements de la Louetsi-Wano, de Mougoutsi, de la basse Banio, de la Doutsila et de la Douigny
* **27 décembre 20118 à Lambaréné**, audience correctionnelle du cas Mabila Boundzanga et complice

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 0 |
| Investigation ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 0 |

Il n’y a pas eu d’investigations au cours de ce mois.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 1 |
| Nombre de personnes arrêtées  | 2 |

Une opération a été réalisée par les autorités au cours du mois de décembre :

**2 décembre 2018 à Mouila, arrestation de Mabila Boundzanga Severin et Huang Chuanyong pour exploitation sans titre au village Ezanga**

A la suite d'une information donnée par le préfet du département de l'Ogooué et des Lacs, au sujet d'un convoi de six (6) grumiers aperçu le 2 décembre 2018 aux environs de 23 heures sur l'axe Lambaréné-Fougamou et qui revenait d'Ezanga (33 km de Lambaréné), une équipe d'agents de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué se lancera à la poursuite des camions.

L'équipe rattrapera et immobilisera ledit convoi au village Ndzemba, sur l'un des sites de la société forestière GMM. A l'arrivée des agents des Eaux et Forêts, plusieurs employés de la GMM prendront la fuite et seuls les nommés Mabila Boundzanga Severin et Huang Chuanyong seront interpellés. Laissé en liberté, les deux compères tenteront de déplacer un des engins ayant servi à l'exploitation illégale à l'entrée de la même route d’Ezanga. Ils seront de nouveau interpellés par une équipe mixte composée d'agents des Eaux et Forêts et de la Police Judiciaire, diligentée par le procureur de la République. Ils seront conduits dans les locaux de la Police Judiciaire où ils seront gardés à vue.

# Département juridique

Le département juridique d’ALEFI a déféré un cas qui impliquait deux personnes dans une affaire à Mouila.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 1 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 2 |

* **2 décembre 2018 à Lambaréné, déferrement de Mabila Boundzanga Severin et Huang Chuanyong pour exploitation sans titre au village Ezanga**

Mabila Boundzanga Severin et Huang Chuanyong, travailleurs de la société GMM avaient été arrêtés le 3 décembre 2018 pour abattage sans autorisation de 13 Kévazingos au village Ezanga.

* **2 décembre 2018 à Lambaréné, audience correctionnelle de Mabila Boundzanga Severin et Huang Chuanyong arrêtés pour exploitation sans titre au village Ezanga**

Lors du délibéré intervenu le 3 janvier 2019, le tribunal a condamné les concernés à 6 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis, 1 000 000 FCFA d'amende, et 5 000 000 FCFA chacun à la Direction Provinciale des Eaux Forêts du Moyen-Ogooué au titre des dommages et intérêts.

* **3 décembre 2018 à Libreville**, amende transactionnelle infligée à Moussa Diarisso, Chen Xinliang, Allogho, Fadi Jaber et Olago Boubala Pierre Léonce pour. Ils avaient été arretés le 30 novembre 2018 en possession de 20 grumes de 55,925m3 qu’ils avaient abattu illégalement. La transaction a été réalisée dans des circonstances peu claires.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a été effectuée ce mois.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formations au cours de ce mois

# Missions sociales

**5.1 Ngounié**

Dans le cadre du projet ALEFI, une mission a été menée au cours du mois de décembre à Lébamba, la province de la Ngounié. Le programme des rencontres est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau : programme des rencontres dans les villages de la Ngounié

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date** | **Lieu** | **Départements** |
| 12/12/2018 | Lébamba | Louetsi-Wano |
| 13/12/2018 | Lébamba | Louetsi-Wano |

Le cantonnement des Eaux et Forêts a informé l’équipe de la mission de l’installation prochaine au village Mouyamba d’une usine de l’entreprise ONLING. A la préfecture, le préfet a édifié l’équipe sur l’avancée du dossier lié aux cahiers de charges entre les communautés de Kanda, Idembe, Moukoundou et TBNI. Selon lui, tous les préliminaires ainsi que les textes qui régissent la mise en place du CGSP ont été respectés. Les propositions de projets des populations sont prêtes et la signature du cahier de charges se fera dans les prochains jours.

Une visite-éclair dans l’ensemble des villages concernés par l’exploitation de TBNI a permis de constater de la lenteur de la mise en place des différents processus, notamment celui de la mise en place du CGSP et le choix des projets, de la part des communautés.

**5.2 Nyanga**

Dans le cadre du projet ALEFI, une mission a été menée au cours du mois de décembre à dans les villages, Kanda, Idembé, Moukoundou, Douano 1, Niali, Banda mamba, Nzinga, Panza, Mandilou, Mississa, Mandilou et Mocab dans la province de la Nyanga. Le programme des rencontres est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau : programme des rencontres dans les villages de la Nyanga

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Période** | **Lieu** | **Départements** |
| 14/12/2018 | Tchibanga | Mougoutsi |
| 15/12/2018 | Mayumba | Basse Banio  |
| 16/12/2018 | Banda-Mamba, Panza. | Doutsila |
| 17/12/2018 | Mabanda, Niali et Douano. | Doutsila  |
| 19/12/2018 | Moabi | Douigny  |
| 20/12/2018 |  Mocab | Douigny |

Cette dernière mission d’information et de sensibilisation de l’année 2018 a révélé les difficultés des opérateurs forestiers à s’installer dans cette province éloignée, du fait des reliefs accidentés et des routes quasiment impraticables pendant les saisons pluvieuses.

Ces mêmes difficultés sont à l’origine de plusieurs manquements dans le respect de la règlementation forestière observés durant les différentes missions. Une des infractions récurrentes relevées est l’abandon de bois par les quelques opérateurs qui s’y engagent. On citera les cas du bois abandonné à Panza, Mabanda, Pégnoundou et Doubinda par MPB ou encore à Mocab, Mambi, Mayumba Moabi par PCT.

La mise en œuvre de l’article 251 et l’application de l’arrêté n°105 est reléguée au second plan. C’est le cas de l’exploitation de MPB dans les villages Panza, Bagnara, Doubinda et Pégnoundou qui ne profite pas aux communautés. Il en est de même pour celle de SHV dans les villages Nyali, Douano 1 et 2, Mississa, Ndenguilila.

A Moabi les communautés du village Mocab et du district de Mourindi reçoivent des ristournes de l’exploitation de la société PCT mais, cela ne s’est pas fait selon le guide d’application de l’arrêté n°105. Le CGSP n’est pas officiellement mis en place, ce qui a est à l’origine de certains dérapages comme celui du détournement des fonds à Mourindi.

**5.3 Woleu-Ntem**

Une mission sociale a eu lieu dans la province du Woleu-Ntem du 08 au 15 décembre 2018, plus précisément dans les Administrations et auprès des communautés de Bikang, Bikougou, Konoville, Essong Medzom, Affone Nkarezock, Nkomelene 2 et 3, Nkomelene Assas.

Tableau : programme des rencontres dans les villages du le Woleu-Ntem

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dates** | **Lieu** | **Départements** |
| 08-09/12/2018 | Bitam | Ntem  |
| 9/10/12/2018 | Minvoul | Haut-Ntem  |
| 10-11/12/2018 | Mitzic  | Okano |
| 11-12/12/2018 | Essong-Medzom | Woleu |
| 12-13/12/2018 | Komelene-Assas | Woleu |
| 13-14/12/2018 | Konoville  | Ntem |
| 14-15/12/2018  | Bikang-Meleme-Eyie | Ntem |
| 15/12/2018  | Bikougou | Ntem |

L’objectif principal de cette mission était de dresser un état des lieux dans l’avancement de la définition des finages à travers la province. Il en ressort que d’une manière générale, cette procédure n’a pas vraiment avancé. En effet, dans le département du Woleu où des CCC ont été signés avec l’opérateur CDG, aucun projet n’a été présenté au CGSP par les communautés concernées.

Cependant, on note une amélioration dans la détermination des finages des villages concernés par l’activité de TTIB dans le département du Ntem. Sur neuf villages concernés, les finages de deux villages sont déjà en cours de définition.

Dans l’Okano, on observe également un retard dans la présentation de projets au CGSP par la communauté d’Elarmilo à l’exploitant Rougier Gabon. On retiendra tout de même que ce retard est en partie attribué aux récentes échéances électorales.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de décembre 2018, le projet ALEFI n’a produit de pièces médiatiques.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 76 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 63 |
| Collaboration sur affaire  | 13 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire :** le procureur de la République, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le directeur de la lutte contre le braconnage, le secrétaire général des Eaux et Forêts, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers, Interpol
* **Moyen-Ogooué :** le directeur provincial des Eaux et Forêts, le préfet de l’Ogooué et des Lacs, le commandant de la brigade nautique de la gendarmerie, les chefs d’antennes PJ, B2 et gendarmerie, le procureur de la République, le secrétaire en chef du parquet, le doyen des juges du tribunal
* **Ngounié :** le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, l’adjoint du chef de cantonnement Eaux et Forêts de Lébamba, les contre-ingérences, la police judiciaire, la gendarmerie, le procureur de la République et ses substituts, des juges du siège, les secrétaires en chef, les vice-présidents du tribunal, un président de chambre de la cour d’appel de Mouila
* **Nyanga :** le directeur des Eaux et Forêts de la Nyanga, les chefs des cantonnements Eaux et Forêts, les préfets, président des conseils départementaux et maires de Mayumba, Mabanda et Moabi
* **Ogooué-Ivindo :** le directeur provincial des Eaux et Forêts, le chef brigade faune, le conservateur de l’Ivindo, le conservateur adjoint de Minkébé, la présidente du tribunal, le procureur de la République, la vice-présidente du tribunal, le juge d’instruction, les substituts du procureur, le chef d’antenne de la Direction Générale des Recherches, le chef de brigade adjoint de la brigade centre de Makokou, le chef d’antenne de la PJ de Makokou, le commissaire de police de Makokou, le chef d’antenne du B2, le commandant de compagnie de gendarmerie de Makokou et le commandant de l’escadron mobile de gendarmerie de Makokou, le préfet du département de l’Ivindo
* **Woleu-Ntem :** le Procureur de la République et ses substituts, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le commandant de gendarmerie et le colonel de police, le vice-président du tribunal

Au total, au moins 76 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Le projet ALEFI a appuyé la procédure initiée par les autorités judiciaires de Lambaréné contre deux exploitants illégaux de la société GMM. Ceux-ci avaient été appréhendés alors qu'ils tentaient d'évacuer nuitamment 13 Kévazingos. Ces derniers ont été déférés, jugés et condamnés à 6 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis, 1 000 000 FCFA d'amende, et 5 000 000 FCFA chacun à la Direction Provinciale des Eaux Forêts du Moyen-Ogooué au titre des dommages et intérêts.

Deux missions sociales ont été organisées dans les provinces de la Ngounié, de la Nyanga et du Woleu-Ntem. Ces missions ont permis d'informer, sensibiliser et appuyer plus de 15 villages quant à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le respect de leurs droits.

Le projet ALEFI continue de collaborer avec les autorités gabonaises. Au moins 76 rencontres ont été tenues avec ces dernières.